

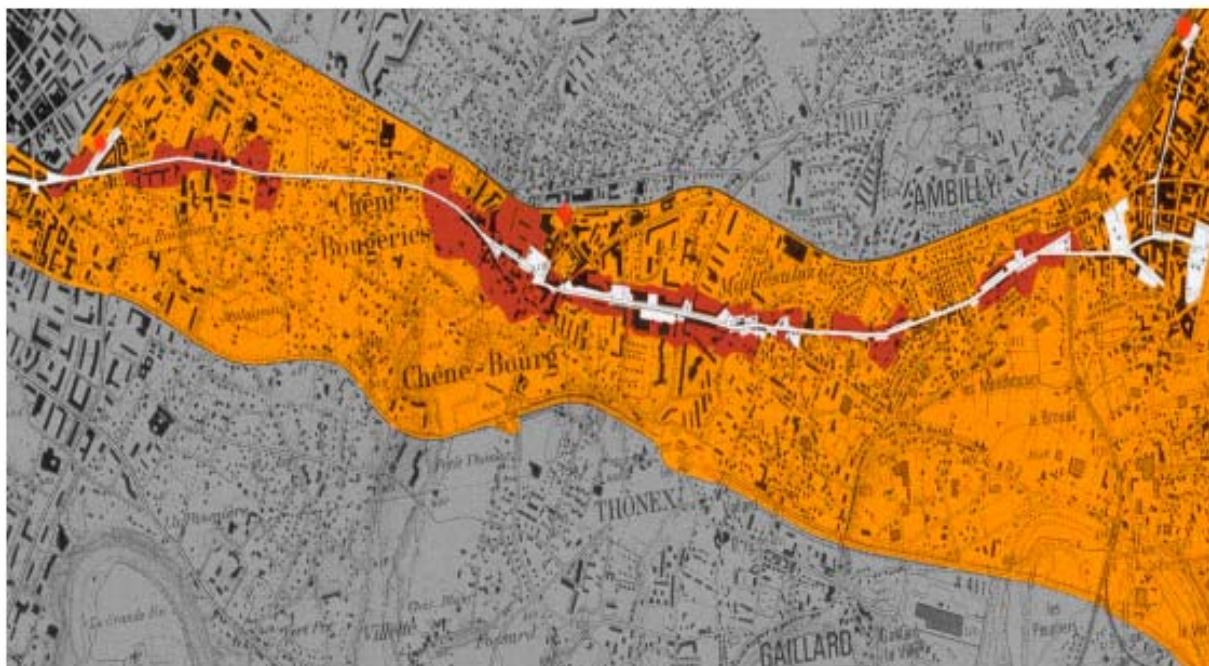
## Fiche-action n°M3

Atelier du futur n°1 « Mobilité »

### « Revitaliser le projet « Espace-rue » transfrontalier »

#### Situation et justification :

Les autorités des cinq communes transfrontalières (Ambilly, Gaillard, Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries) ont lancé en novembre 1994 le concours « Espace-rue » qui a eu pour but l'élaboration d'une *image directrice intercommunale*. En effet, « confrontées à une dégradation continue des tissus anciens, des espaces publics, des paysages, avec pour conséquence la disparition progressive des usages riverains le long de cet axe, elles ont convenu en 1993, d'une action concertée visant la *requalification* de la chaussée et de ses espaces attenants » (« Espace-rue » : *Charte d'aménagement transfrontalière* <sup>1</sup>).



Après avoir pris connaissance du projet « Espace-rue » (qui est tombé entre-temps quelque peu dans l'oubli), les membres de l'Atelier estiment que le projet soit « revitalisé », en tenant compte de la situation que créera l'arrivée du RER régional (CEVA) à Chêne-Bourg (la nouvelle desserte performante par le rail).

En ce qui concerne Chêne-Bourg, plusieurs réalisations ont vu le jour : aménagements de la place Favre, du parc Dechevrens, reconstruction de la rue de Genève entre la rue Peillonex et l'avenue de Bel-Air incluant des éléments de modération de circulation, etc. Il reste à concrétiser :

<sup>1</sup> *Espace-rue, Charte d'aménagement transfrontalière* (1999). La Charte, approuvée par les élus communaux, a fixé des principes directeurs et une méthode : « mettre à disposition du maître d'ouvrage un certain nombre d'instruments opérationnels (désencombrer, modifier, transformer, aménager)... ».

- l'aménagement de la place de la Gare et de l'avenue F.-A.-Grison,
- l'aménagement d'une liaison piétonne entre la place Louis-Favre et l'Eglise Saint-François-de-Sales,
- une meilleure prise en compte des *tous* les usagers de la rue et les mobilités douces, en ce qui concerne notamment les traversées de la rue de Genève.

Cependant, « Espace-rue » doit être considéré comme un tout :

- la requalification de l'axe en amont et en aval de Chêne-Bourg aura une influence déterminante sur le type de trafic, son volume et sur le comportement des usagers au sein de la commune (et sur le « climat routier »),
- « Espace-rue » complète les mesures prévues dans le cadre de CEVA, par ex. « *la voie-verte* ».

#### **Objectifs visés :**

- Diminuer l'attractivité de la rue de Genève pour le transit, de Grange-Canal à Annemasse : apaiser le trafic, favoriser la vie locale et la qualité de vie ;
- Poursuivre les réalisations liées au projet « Espace-rue » ;
- S'appuyer sur le projet en vue de redistribuer l'espace public aux différents usagers de la mobilité : cyclistes, piétons et automobilistes et transports en commun ;
- Sécuriser et valoriser les traversées piétonnes sur la rue de Genève<sup>2</sup> ;
- Relancer le projet « Espace-rue » auprès des communes voisines et de l'Etat pour que l'esprit de la Charte soit respecté tout au long de l'axe.

#### **Pertinence « développement durable » de l'action :**

Les actions allant dans le sens de modérer le trafic au sein de l'agglomération contribuent au développement durable, en particulier :

*Economie* : meilleure accessibilité aux commerces et services, moins d'accidents.

*Social* : dynamique de mobilité durable favorable à la vie locale (plus de convivialité, d'échanges, de rencontres et de respect) et à la *santé*.

*Environnement* : moins de nuisances dues au trafic, réduction des émissions CO<sub>2</sub> et moins du bruit.

#### **Descriptif de l'action:**

Dans le cadre de la revitalisation du projet « Espace-rue », les membres de l'Atelier souhaitent que les autorités communales prennent en considération et étudient la possibilité de réalisation des mesures suivantes :

- Aménager *la traversée de la rue de Genève pour les cyclistes* et piétons à la hauteur de la place Favre, pour faciliter les liaisons entre les deux « rives » de la rue de Genève ainsi que l'accès aux commerces, à la Poste, au Vieux Chêne et aux bâtiments religieux<sup>3</sup> ;
- Transformer *l'avenue Grison en zone piétonne* (circulation tolérée) en prolongeant l'aménagement de la zone comprise entre la place Favre et la place de la Gare;
- Créer des *traversées pour les piétons et cyclistes* : favoriser les *liaisons nord-sud* (cf. les propositions d'Urbaplan concernant les traversées de la rue de Genève, notamment l'aménagement de la rue François-Jacquier et de l'avenue Petit-Senn<sup>4</sup>).
- Dans le cadre du plan piéton, *restaurer la liaison entre la rue Perréard et la rue de Genève* à travers les bâtiments de la Coop (cf. proposition d'Urbaplan concernant la liaison rue Peillonex – rue Jean-Pelletier<sup>5</sup>) ;

<sup>2</sup> Urbaplan, *Avant-projet (pour consultation) Mobilité douce, Plan directeur des chemins pour piétons & Schéma directeur du réseau cyclable*

<sup>3</sup> Urbaplan, *Avant-projet*, Fiche thématique n° V – *Traversées de la rue de Genève*

<sup>4</sup> Urbaplan, *Avant-projet*, Fiche de mesures n° A1 – *Rue François-Jacquier*

- Prévoir le déplacement des trois *stations d'essence* situées au centre de la Commune en vue de récupérer petit à petit des espaces à réaménager (par ex., la place devant la Migros de Chêne-Bourg) ;
- Susciter une dynamique *transfrontalière et intercommunale*, visant à relancer le projet sur l'ensemble de l'axe, dans le but de créer un véritable « espace » urbain et convivial de Grange-Canal à Annemasse.

**Liens avec d'autres fiches – action :**

- AFCB01, M 4 : « Mobilité dans le secteur de la Gare, en relation avec le CEVA ».

**Calendrier :**

La mise en œuvre du programme « Espace-rue » est une activité permanente qui touche à l'aménagement du territoire de la Commune et devrait être intégrée dans le *Plan directeur communal*.

**Nom des responsables :**

Conseil administratif, Conseil municipal.

**Nom des partenaires et mode de participation :**

OCM, UGP, ASPIC, ATE, TCS et les associations actives dans le domaine de la mobilité.

**Budget :**

A établir par les mandataires en fonction de l'avancement des projets.

**Indicateurs de développement durable :**

- Nombre de projets étudiés.
- Nombre de projets réalisés.
- Etablir un indice de satisfaction des usagers.

**Suivi et amélioration continue :**

Rapport annuel et évaluation périodique de l'impact des mesures réalisées.

---

<sup>5</sup> Urbaplan, *Avant-projet*, Fiche de mesures n° A2 – *Liaison rue Peillonex-rue Jean-Pelletier*